



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E182388

VALABLE JUSQU'AU 28/04/2024

ÉDITÉ LE 03/03/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2019

Forme juridique : SAS

Capital : 1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUBENAS 2004B80194

Siret : 877 501 437 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 107013687 T 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 107013687 T 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : VINCENT FRANCK

1, RUE LOUIS VINCENT
07160 LE CHEYLARD

Téléphone : 04 75 29 34 96

Fax : 04 75 29 34 96

Portable :

Site Internet : www.vincent-franck.fr

E-mail : fvinc.heating@gmail.com

Responsabilité légale :

VINCENT FRANCK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	02/12/2021
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	29/04/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/04/2021
o Poêle ou insert bois	01/04/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE VALENCE
IMMEUBLE LE SUD - BATIMENT A
497 AVENUE VICTOR HUGO
B.P. 102
26904 VALENCE CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.